

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 35
Présents : 20
Pouvoirs : 8
Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-sept mars,
A neuf heures trente,
se sont réunis au siège du Syndicat à St Priest en Jarez , les membres du
Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine
THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le vingt mars
deux mille vingt-trois.

OBJET

**Délibération
2023_03_27_05B Prise
en charge de frais de
déplacement à
l'étranger – Missions
exceptionnelles**

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis
CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL,
Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN,
Didier PICARD, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Séverine REYNAUD,
Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Xavier VILLARD.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

- Mandant : Gérard BAROU	- Mandataire : Thierry GOUBY
- Mandant : Georges BERNAT	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Vincent BONNICI	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Jean-Paul CAPITAN	- Mandataire : Pierre SIMONE
- Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Bernard SOUTRENON
- Mandant : Didier PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pascal PONCET	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
- Mandant : Pierre VERICEL	- Mandataire : Séverine REYNAUD

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN,
Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie
FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Gilles PERRONNET,
Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Pascal PONCET, Pierre VERICEL.

Le secrétariat a été assuré par M. Didier PICARD

Madame la Présidente expose :

VU le Code général de la fonction publique

CONSIDERANT que dans le cadre du projet européen AEGIR enclenché en octobre 2022 pour une durée de 48 mois, et plus particulièrement de la réunion semestrielle du consortium qui se tient de manière tournante chez chaque partenaire, auxquels participe le SIEL-TE Loire,

CONSIDERANT que pour l'année 2023, cette rencontre aura lieu entre le 2 et le 5 mai à Copenhague,

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent, depuis le 7 juin 2020 déroger au mode forfaitaire de prise en charge des frais en prévoyant leur remboursement au réel sur production de justificatifs de paiement auprès de l'employeur.

CONSIDERANT qu'il est demandé dans le cadre de cette mission, que Madame Aline GAYET, chargée des partenariats et des financements ait un ordre de mission signé par Madame la Présidente, ainsi que le futur chargé de mission « innovations » ou à défaut s'il n'est pas encore recruté, Monsieur Alexandre CHABERT, responsable adjoint du service Transition Energétique.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE le remboursement des frais de repas et tous les autres frais nécessaires à ce déplacement, sous réserve du versement des justificatifs, le soit au réel.

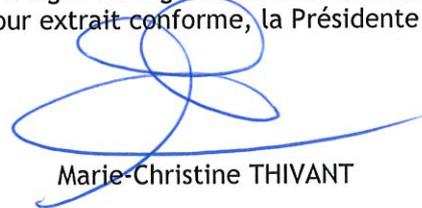
AUTORISE l'inscription au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet, les crédits nécessaires au remboursement de ces frais.

Fait et délibéré en séance

Le 27 mars 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.